



## TRAIL DES COTEAUX DE FRONSAC EDITION 2022 REGLEMENT DE LA COURSE

### **Art 1 : Organisation :**

Cette course est organisée par les « Foulées Vertes en Libournais » (association loi 1901 enregistrée le 18/01/2013 sous le numéro SIREN 791245822).

### **Art 2 : Programme :**

La 9<sup>ème</sup> édition aura lieu le dimanche **16 Octobre 2022** au départ de **Saint-Michel-De-Fronsac** en Gironde.

### **Art 3 : Epreuves :**

#### **Deux épreuves de courses à pied :**

- Un trail de **12 km** (dénivelé positif +260) départ à **9h00**.
- Un trail de **24 km** (dénivelé positif +510) départ à **9h00**.
- **Une marche de 12 km** (dénivelé positif +260) départ à **9h00**.

Les départs et les arrivées se feront à Saint-Michel-De-Fronsac. Au-delà de 3h de course, les participants seront estimés hors course et ne seront plus classés.

Nous demandons à chaque coureur d'être en **autonomie totale** (boisson et solide).

Les concurrents s'engagent à ne rien jeter dans la nature, à respecter l'environnement et les propriétés traversées sous peine d'exclusion de la course.

Un **ravitaillement** solide et liquide vous sera offert à l'arrivée. Munissez-vous d'un **gobelet**.

#### **Art 4 : Participation :**

Le trail de 12 km est ouvert à tous, licenciés et non licenciés ayant 16 ans révolus au 16/10/2022 (avec autorisation parentale pour les mineurs).

Le trail de 24 km est ouvert à tous, licenciés et non licenciés ayant 18 ans révolus au 16/10/2022.

Pour les non licenciés, il est obligatoire de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an en date de la course.

Une copie de la licence en cours de validité à la date de la course est à fournir pour les licenciés FFA.

Pour les licenciés autres que FFA, il est nécessaire qu'apparaisse la mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition avec la licence.

La marche de 12 Km est ouverte à tous sans limitation d'âge, aucun certificat médical n'est exigé.

#### **Art 5 : Inscription :**

Les inscriptions devront se faire avant le 14/10/2022:  
sur les sites internet :

<https://www.fouleesvertesenlibournais.fr>

<https://ok-time.fr>

**Tarif : 10 euros pour le 12 km trail ou marche - 20 euros pour le 24 km.**

- ✚ **Retrait des dossards**, pour les personnes **préinscrites** (dossier complet obligatoire) : sur place le jour de la course,
- ✚ ou au magasin Espace Rando-Running le **samedi 15 octobre de 10H à 18H.**

Toute demande d'annulation d'inscription, en cas de maladie ou décès d'un proche, devra se faire par courriel à l'adresse suivante : [fouleesvertesenlibournais@gmail.com](mailto:fouleesvertesenlibournais@gmail.com), accompagnée d'un justificatif avant le 15 octobre 2022.

L'organisation se réserve le droit de refuser une demande d'annulation en fonction des circonstances.

#### **Art 6 : Parcours :**

**Les parcours sont à 90 % nature.**

Les épreuves empruntant parfois des courts passages ouverts à la circulation routière, les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route.

L'organisation mettra en place des signaleurs aux intersections de route.

La responsabilité des concurrents peut être engagée en cas d'accident.

De nombreux sites et sentiers étant, ou communaux, ou privés, les concurrents s'engagent à ne rien jeter et à respecter l'environnement dans lequel ils évoluent.

**Pour des raisons de sécurité, d'obligation et/ou en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler les courses sans aucun remboursement.**

Afin de respecter les propriétés traversées, il est interdit de réutiliser ou partager les traces GPS incluant des passages privés.

#### **Art 7 : Sécurité et Assistance médicale :**

Des signaleurs seront présents à chaque croisement de route. Les coureurs seront guidés par les signaleurs, des rubalises et fléchages.

Un coureur Balai fermera chaque course.

**La protection Civile** sera présente à l'arrivée à Saint-Michel-De-Fronsac et en liaison avec l'organisation. Elle est habilitée à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

#### **Art 8 : Récompenses :**

Seront récompensés par des lots:

- ✚ les **trois premières féminines** et les **trois premiers masculins au scratch** sur les courses nature de 12 - 24 km.
- &
- ✚ Chaque participant recevra, une bouteille de vin de Fronsac (offerte) à l'arrivée.

#### **Art 9 : Assurance :**

L'organisation est couverte par une assurance Responsabilité Civile Organisatrice contractée auprès d'AXA Assurances contrat n° 0000005707497804.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance due à un mauvais état de santé, du non-respect du code de la route ou des consignes données au départ de cette épreuve, de pertes ou vols d'objets et matériels.

#### **Art 10 : Droit à l'image :**

Toute inscription autorise expressément les organisateurs de la course, ainsi que leurs ayants-droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles le coureur pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à cette épreuve.

#### **Art 11 : Mesures Covid :**

Des mesures sanitaires particulières (port du masque, distanciation sociale,...) seront mises en place en fonction des recommandations officielles du moment.

#### **Art 12 : Validation :**

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.